

LIVRET REFERENTIEL

**BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE
MESURE PARTICULIERE D'ATTRIBUTION**

**POUR LES BEESAN
DANS LE CADRE DU
CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES**

Formation d'une durée de 50 heures

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

SOMMAIRE

CHAPITRE I : MESURE PARTICULIERE D'ATTRIBUTION DU BF 4 FFN DANS LE CADRE DU CIAA	P.3
1. Introduction	p.3
2. Le texte de référence	p.3
CHAPITRE II : L'ENTREE EN FORMATION COMPLEMENTAIRE	P.4
1. Le dossier d'inscription	p.4
2. Les pré requis à l'entrée en formation complémentaire	p.4
CHAPITRE III : LA FORMATION COMPLEMENTAIRE	P.5
1. Le contenu de la formation complémentaire	p.5
CHAPITRE IV : LA CERTIFICATION DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE	P.8
1. Les modalités de la certification de la formation complémentaire	p.8
CHAPITRE V : LA FORMATION CONTINUE DU BF 4	P.8
1. Les modalités de la formation continue du brevet fédéral 4 ^{ème} degré de la FFN	p.8

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

CHAPITRE I : MESURE PARTICULIERE D'ATTRIBUTION DU BF 4 FFN

DANS LE CADRE DU CIAA

1 – INTRODUCTION

Une mesure particulière d'attribution du Brevet Fédéral 4^{ème} degré quelle que soit la discipline concernée est définie avec les différentes fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), dont la Fédération Française de Natation. Ces dispositions concernent les licenciés des fédérations du CIAA, titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré option « activités de la natation » (BEESAN) ou BEES 1^{er} degré (avant 1985) option « natation sportive », « natation synchronisée », « water-polo » ou « plongeon » justifiant d'une expérience d'entraînement dans la discipline visée du brevet fédéral 4^{ème} degré de la Fédération Française de Natation au sein de leur fédération.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette mesure doivent déposer leur demande avant le 31 décembre 2012.

La mise en place de la formation par les ERFAN n'est pas concernée par cette date limite du 31 décembre 2012, mais reste liée à l'existence de la « convention de coopération établie entre les membres du CIAA pour la mise en œuvre de la formation d'éducateurs sportifs membres des fédérations adhérentes ». Cette présente convention expire au 12 mai 2015.

Le « Brevet fédéral 4^{ème} degré » intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur une population de sportifs évoluant dans un système compétitif en « natation course » ou « natation synchronisée » ou « water-polo » ou « plongeon ».

Il a vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint dans sa discipline le plus haut niveau national senior.

Il a pour principales missions de :

- participer à la conception du plan de développement du club,
- coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline,
- concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national dans sa discipline,
- conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre des programmes de développement et de formation, pour des jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline,
- conduire une action de formation,
- s'impliquer dans le fonctionnement du club,
- assurer la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.

2 – LE TEXTE DE REFERENCE

Le texte de référence est le règlement général du brevet fédéral 4^{ème} degré de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle.

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

CHAPITRE II : L'ENTREE EN FORMATION COMPLEMENTAIRE

1- LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription du candidat, mis à la disposition des ERFAN et spécifique à cette mesure dans le cadre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques fait apparaître :

- les coordonnées du candidat : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, club, lieu d'exercice...,
- la fédération dont dépend le candidat,
- son numéro de licence,
- son parcours personnel,
- ses titres ENF,
- son diplôme (BEESAN ou BEES 1^{er} degré dans une des options de la Natation),
- ses expériences dans le domaine de l'enseignement, de l'entraînement, en tant que dirigeant, dans le domaine de la formation,
- la liste des pièces à fournir dans le cadre de sa demande d'attribution,
- la fiche pour l'attribution du brevet fédéral 4^{ème} degré de la FFN.

Un dossier type ainsi que les procédures à suivre sont mis à la disposition des ERFAN et des candidats afin de les aider dans leur démarche.

2 – LES PRE REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION COMPLEMENTAIRE

A partir du dossier d'inscription, l'ERFAN vérifie que le candidat possède les pré-requis définis dans le cadre de cette mesure du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques pour l'attribution du brevet fédéral 4^{ème} degré de la Fédération Française de Natation.

Ces pré-requis, fixés dans le règlement général du brevet fédéral 4^{ème} degré sont :

- être licencié à une Fédération sportive du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), Fédération Française de Natation compris,
- être titulaire des titres d'évaluateur ENF 1 et ENF 2,
- être :
 - o soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré option « activités de la natation » (BEESAN),
 - o soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré dans une des spécialités de la natation (BEES 1),
- fournir une attestation justifiant d'une expérience pédagogique de « perfectionnement sportif » dans une des disciplines de la natation ou en nage avec palmes, au sein d'un club du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, d'une durée de 350 heures minimum pendant 3 saisons sportives au moins, au cours des 5 dernières années précédant la demande d'attribution. Cette expérience est attestée par le directeur technique national ou son représentant de la fédération concernée.

Le perfectionnement sportif correspond à l'encadrement de jeunes dans le cadre des premières pratiques compétitives (au-delà du niveau du Pass'compétition de chacune des différentes fédérations).

Afin d'aider le candidat dans sa démarche, un modèle type d'attestation d'expérience pédagogique de « perfectionnement sportif » est mis à sa disposition.

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

- Fournir une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau.

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur, en cours de validité est une certification attestant de cette capacité.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance du brevet fédéral 4^{ème} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN. Ce test, organisé par l'ERFAN, sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur peut être mis en place lors de la formation complémentaire.

CHAPITRE III : LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

1 – LE CONTENU DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats à l'attribution du brevet fédéral 4^{ème} degré de la FFN, dans le cadre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) peuvent être issus de toutes les fédérations sportives du CIAA et que le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

L'ERFAN peut solliciter des formateurs membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.

Les 50 heures de formation complémentaire sont organisées sur sept journées minimum, réparties en plusieurs sessions de formation sur au moins un trimestre.

La majorité des 50 heures, à l'exception des 3 heures concernant l'utilisation de l'analyse de la performance est réalisée en centre, en face à face pédagogique.

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public de sportifs n'ayant pas encore atteint dans leur discipline le plus haut niveau national senior, au stade 4 « stade de premières progression pubertaire (F : 13 ans à 14 ans 1/2 et G 14 ans 1/2 à 16 ans) et au stade 5 (F : 14 ans 1/2 à 16 ans et G : 15 ans 1/2 à 17 ans) en référence « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

DOMAINES	HEURES PREVUES	THEMES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	REMARQUES
Mobilisation des connaissances	2h	Le programme sportif fédéral	Le programme sportif fédéral dans son ensemble en insistant sur le programme sportif de développement de la discipline.		
	2h	les règlements sportifs	Le règlement FINA : actualisation des connaissances et dernières modifications		
	30h	L'optimisation de la performance	Les différentes logiques ou les stratégies d'entraînement de sa discipline		
			Le développement et la maturation en lien avec le plan de carrière du sportif. Les connaissances sur les différences principales des enfants concernés par ce niveau de formation : évolution des aspects physiologiques, morphologiques, psychologiques, sociologiques, environnementaux (langage, coordination, régulation thermique, concentration, comportement social...)		
			Le plan annuel dans le plan de carrière La présentation des parcours de meilleurs mondiaux pour en retirer des étapes clés:		
			Le développement des capacités physiologiques, la programmation des entraînements, la notion de charge, volume, intensité... La fatigue et la récupération active et passive (massage, sauna...) Les effets et l'intérêt du travail en altitude.		
			L'hygiène du compétiteur : nutrition, hydratation, lors de l'échauffement, en compétition, à l'entraînement... Les temps de digestion des aliments, micro nutrition, les compléments alimentaires, les dérives : attitude dopante...		
			La biomécanique. Rappel des notions de mécanique des fluides.		
			Le développement technique. La notion de modèles théoriques, de contraintes et de création pour amener des modifications chez le sportif		
			Le développement tactique, individuel et collectif		
Le travail à sec, la préparation physique... Les intérêts en fonction de la période annuelle et du plan de carrière. Les outils d'évaluation et de contrôle. Le travail à sec comme outil de prévention et d'amélioration de la performance. L'intérêt de la multi activité.					

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES

BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

Tous les contenus de la formation portent sur un public de sportifs n'ayant pas encore atteint dans leur discipline le plus haut niveau national senior, au stade 4 « stade de premières progression pubertaire (F : 13 ans à 14 ans 1/2 et G : 14 ans 1/2 à 16 ans) et au stade 5 (F : 14 ans 1/2 à 16 ans et G : 15 ans 1/2 à 17 ans) en référence « Natation entraînement » volume 3Atlantica.

DOMAINES	HEURES PREVUES	THEMES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	REMARQUES
		L'optimisation de la performance	La gestion des aspects mentaux liés à la performance : la prise en compte de l'histoire de l'individu, pourquoi il s'implique, qu'est ce qui fait émerger sa motivation, sa confiance en sa capacité à faire, son énergie d'engagement dans l'action, l'autonomie, la responsabilisation du sportif, la concentration, la stabilité émotionnelle, la dynamique collective		
	6h	L'analyse de la performance en compétition	3h	3h	
			La connaissance des outils informatiques d'analyse de performance utilisés au sein de la FFN. Avantages et inconvénients : analyse vidéo, analyse statistique : la nécessité d'une mémoire du parcours du nageur pour progresser, capitalisation des données.	Utilisation de l'analyse de performance : à partir d'un support vidéo, mettre en œuvre l'analyse	
La formation des cadres	9h	L'accompagnement des BF1, BF2, BF3	Le tutorat : les compétences du tuteur nécessaires dans l'accompagnement du stagiaire, le rôle du tuteur dans l'acquisition de compétences.	Echanges et retours sur les expériences de stagiaire et de tuteurs. Le rôle du tuteur, la différence avec un maître de stage, la notion de compagnonnage, l'attitude à avoir, la notion d'accompagnement à l'opposé de l'apport de connaissances Echanges sur la construction des outils.	Travail personnel demandé au stagiaire : construction d'outils de suivi du stagiaire
		Les supports pédagogiques de formation	Les différents outils (Powerpoint, tableau...), les avantages et inconvénients, les règles d'utilisation de ces outils L'utilisation de la pratique comme support pédagogique de formation La communication : les règles essentielles (l'écrit, l'oral, le feed-back...)	Illustration pratique.	
		Les techniques d'acquisition et de transmission des connaissances	La mémorisation, les règles des temps de concentration	Le choix d'une démarche la pédagogie de l'action	La pédagogie de l'action doit être le fil rouge de toutes les interventions dans le domaine de la formation des cadres
La formation ENF 3	1h	La formation d'évaluateur ENF 3	Le Pass'compétition de la discipline		
TOTAL DES HEURES	50h				

CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES AQUATIQUES BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

CHAPITRE IV : LA CERTIFICATION DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

1 – LES MODALITES DE LA CERTIFICATION DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

Le temps consacré à la certification n'est pas inclus dans le temps de la formation.

Dans le cadre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, la formation complémentaire du Brevet Fédéral 4^{ème} degré est assujettie à une certification comprenant :

- La présence à la totalité des 50 heures de formation en centre. Toute absence non justifiée entraîne l'impossibilité pour le candidat à se présenter à la certification. Toute absence justifiée, telle que définie dans le code du travail, est acceptée à hauteur de 6 heures maximum.
- Un minimum de trois synthèses écrites est réalisé permettant de vérifier l'acquisition des connaissances. Un avis favorable de l'équipe pédagogique est indispensable pour se présenter à l'écrit de fin de formation,
- Un écrit en fin de formation d'une durée de 2 heures permettant au candidat de démontrer sa capacité à mobiliser l'ensemble des connaissances en lien avec la formation.

Pour l'écrit de fin de formation, le candidat est déclaré **apte ou inapte**.

En cas d'inaptitude, le candidat devra, au sein de la même ERFAN, se présenter à un nouvel écrit.

Le jury est constitué sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional, responsable pédagogique de l'ERFAN. Dans la mesure du possible, un représentant régional de chaque fédération d'origine des candidats ainsi qu'un représentant du Conseil Régional du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques sont invités à participer aux travaux du jury.

CHAPITRE V : LA FORMATION CONTINUE DU BREVET FEDERAL 4^{ème} DEGRE

1 – LES MODALITES DE LA FORMATION CONTINUE DU BF 4 DE LA FFN

Le maintien des prérogatives du Brevet Fédéral 4^{ème} degré de la Fédération Française de Natation est soumis au suivi d'une formation continue de deux journées par Olympiade, validées par le cadre technique régional coordonnateur.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité :
 - o révision sur la formation du secourisme,
 - o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une journée et ½ une formation dans le domaine pédagogique.

Pour tout arrêt d'activité égale ou supérieure à une Olympiade, le candidat, pour valider ses capacités à reprendre un groupe en charge fera l'objet d'un positionnement réalisé par le cadre technique régional coordonnateur. Le cas échéant un complément de formation lui est proposé à des fins de remise à niveau.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN et justifier, au sein d'un club FFN, d'une expérience d'entraînement au cours de la dernière Olympiade. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club.